

LA PRALINE BUISSONNIERE

organisée par LA CONFRERIE DU GATEAU DE SAINT GENIX

DIMANCHE 09 OCTOBRE 2022

Départ et arrivée : SALLE POLYVALENTE JEAN BOUCHARD

REGLEMENT DE LA RANDONNEE PEDESTRE

- Chaque participant déclare être apte à la pratique de la randonnée et choisit l'itinéraire adapté à sa condition physique. Il participe sous sa propre responsabilité.
- Des contrôles-ravitaillements sont prévus sur les circuits et à l'arrivée. Chaque participant doit signaler son passage en communiquant son numéro de bracelet.
- Les mineurs doivent être accompagnés d'un parent ou d'un adulte. En l'absence de représentant légal ou d'un adulte, le mineur ne sera pas autorisé à s'inscrire et à participer à la randonnée.
L'organisateur ne saurait être tenu responsable de tout manquement ou négligence relatif à la participation d'un mineur non déclaré.
- Pour la tranquillité des participants et éviter tout incident, les chiens sont acceptés mais doivent être tenus en laisse.
- **Chaque participant s'engage à respecter le Code de la route sur les portions routières et le code forestier sur les autres portions. Il doit respecter les autres participants par une conduite adaptée ainsi que les autres usagers des sentiers.**
Soyez vigilants lorsque le circuit emprunte ou traverse une route ou lorsqu'il se trouve en bordure de rivière. Surveillez les enfants.
- Certains circuits empruntent des voies privées avec l'autorisation exceptionnelle des propriétaires. Veillez à ne pas occasionner de désagréments.
- La cueillette de fruits, noix, châtaignes, etc... est fermement interdite.
- Emportez les déchets ou utilisez les poubelles installées dans les points de contrôle-ravitaillement. Ne jetez pas les mégots de cigarettes sur les parcours (risque d'incendie, pollution).
- Chaque participant s'engage à suivre le balisage mis en place temporairement par les organisateurs.
- Dans le but de respecter les milieux naturels (faune et flore) traversés, il est demandé de ne pas quitter les chemins balisés.
- L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident, perte, vol, détérioration de matériel ou d'équipements individuels.
- Les créneaux de départ ont été calculés dans le but d'assurer le bon déroulement de la journée. Il est demandé aux participants de respecter ces horaires. **L'heure de début des inscriptions est fixée à 7 h 30. L'heure de retour à la salle est fixée à 16 h 00.**
- **Fin des inscriptions** : 21 Km : 09h00 - 13 et 16 km : 10h00 - 5 et 9 km : 14h00
- Les participants autorisent l'organisateur, sans contrepartie ni restriction, à utiliser sur ses supports de promotion des photos ou vidéos sur lesquels ils figurent lors de la manifestation.
- La randonnée se déroulant dans le respect des règles sanitaires imposées par la préfecture au moment de la randonnée. Si nécessaire le 09/10/2022, les participants devront être en possession du **PASS SANITAIRE** ou d'un **Test PCR** et s'engagent également à porter un masque dans les endroits à forte fréquentation : Inscriptions, Ravitaillements, Arrivée, ...
- **Dans une démarche éco-responsable, nous ne proposons pas de gobelets plastiques jetables sur les ravitaillements (Les gobelets sont soit apportés par les participants, soit achetés au départ (table des inscriptions – Prix 1 €).**

En cas de problème, liste des personnes à contacter :

Coordinateur de sécurité : **Jacques FOUARD - 06 26 57 57 16**

Tracés : **Pascal GUICHERD – 06 71 01 43 95**

Organisation / Repas : **Jean-Paul CONRAD : 06 38 66 41 59 - Denis BAVUZ : 06 22 63 45 94**

Pompiers – **Tél : 18 (N° International : 112)**

Parcours 5 Km : Flèches VERTE ET ORANGE

Parcours 9 Kms : Flèches ORANGE

+ RUBALISE ORANGE

Description du tracé :

Départ Commun 5 et 9 Km :

Partir le long du Guiers, passer sous le pont de Saint Genix

Prendre le petit passage à gauche, juste avant les jeux de boules

Suivre le Chemin de la Digue puis continuer à gauche sur le chemin au bord du Guiers jusqu'à la confluence Rhône Guiers (La queue du Guiers)

Suivre ensuite le Rhône jusqu'au ravitaillement (Rue du Rhône)

Parcours 9 Km :

Continuer de suivre la rue du Rhône après le ravitaillement

Puis Route de la Plaine en direction de Champagneux

Tourner à droite, chemin de Blandin jusqu'au hameau de Truison

Tourner sur le petit chemin à droite à l'entrée du hameau pour revenir sur le bord du Rhône en traversant un champ et retour sur la gauche jusqu'au ravitaillement.

Retour Commun 5 et 9 Km :

Chemin de terre jusqu'à la route de « La Forêt »

Suivre la route de la Forêt en direction du village

Prendre le petit passage avant la place Picollet

Retour par le bord du Guiers comme à l'aller